

**SELARL TISSOT – HOPGOOD - DEMONT**  
**Société d'Avocats au Barreau de CHALON SUR SAONE**  
**dont le siège social est dite ville, 16 Boulevard de la République**

**UN IMMEUBLE D'HABITATION SISE SUR LA**  
**COMMUNE DE GIVRY**

**Vente immobilière** au plus offrant et dernier enchérisseur en l'audience des ventes aux enchères du Juge de l'Exécution près du Tribunal de Grande Instance de CHALON SUR SAONE, Rue Emiland Menand – Palais de Justice, 71100 CHALON SUR SAONE, le :

**MARDI 16 OCTOBRE 2018 A 13 H 30 en un seul lot.**

Sis **sur la Commune de GIVRY (71640), 27 rue de la République**, un immeuble d'habitation élevé sur caves voûtées comprenant : au rez-de-chaussée : un local commercial de deux pièces ; au premier étage : un appartement de deux pièces, cuisine, salle de bains, wc, rangements et un appartement de trois pièces, cuisine ; au deuxième étage : deux pièces aménagées avec cabinet de toilettes et combles aménageables, **le tout cadastré Section AK n°81, lieudit « 27 rue de la République » pour une contenance de 02 ares 09 centiares.**

**Sur la mise à prix de : QUATRE VINGT MILLE EUROS (80.000 EUROS)**

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de CHALON SUR SAONE le 26 juillet 2017. Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'un Avocat postulant près le Tribunal de Grande Instance de CHALON SUR SAONE.

**Consignation : chèque de banque de 8.000 euros à l'ordre de la CARPA**  
**Attestation bancaire couvrant les enchères et état de frais.**

- **Pour tout renseignement, s'adresser à la SELARL TISSOT – HOPGOOD - DEMONT, Avocat poursuivant, 03.85.48.27.19.**
- **Pour les visites, s'adresser à SELARL ALTANEO 71 au 03.85.90.02.20**
- **Toutes les annonces de vente sur saisie immobilière du Barreau de CHALON SUR SAONE sont consultables sur le site de l'Ordre des Avocats : [www.avocats-chalonsursaone.com](http://www.avocats-chalonsursaone.com) à la rubrique : Ventes immobilières judiciaires.**

Fait et rédigé par Maître HOPGOOD, Avocat au sein de la SELARL TISSOT – HOPGOOD - DEMONT.